

# SCoT

DU PAYS DE FIGEAC



# 1

# PADD

## PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

*DOSSIER D'ARRET - Juin 2015*





# SOMMAIRE

> Synthèse des objectifs du PADD .....	4
> <b>Axe 1</b> : Conforter un aménagement équilibré et solidaire du Pays .....	6
> <b>Axe 2</b> : Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique .....	25
> <b>Axe 3</b> : Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles .....	39
> <b>Axe 4</b> : Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain .....	52



# SYNTHESE DES OBJECTIFS DU PADD

<p><b>Axe 1 :</b> Conforter un aménagement équilibré et solidaire du Pays</p>	> <b>Objectif n°1</b>	Conforter l'organisation du territoire du Pays de Figeac sur la base de ses bassins de vie
	> <b>Objectif n°2</b>	Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population, (y compris les déplacements et desserte numérique)
	> <b>Objectif n°3</b>	Adapter l'offre en logements et développer une stratégie en matière d'habitat durable (réhabilitation et création) : complémentarité entre les différents territoires et recherche de qualité
<p><b>Axe 2 :</b> Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique</p>	> <b>Objectif n°1</b>	Maintenir et développer les activités économiques (industrielles et artisanales) et les emplois de manière équilibrée (meilleur équilibre entre emplois et actifs)
	> <b>Objectif n°2</b>	Répondre aux besoins actuels et futurs de l'agriculture
	> <b>Objectif n°3</b>	Maintenir un cadre de vie facteur d'attractivité (accueil de nouveaux actifs, tourisme)
	> <b>Objectif n°4</b>	Développer de nouvelles filières, la formation et étoffer les compétences

# SYNTHESE DES OBJECTIFS DU PADD

<p><b>Axe 3 :</b> Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles</p>	> <b>Objectif n°1</b>	Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)
	> <b>Objectif n°2</b>	S'engager sur la voie de la transition énergétique
	> <b>Objectif n°3</b>	Protéger et assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques
<p><b>Axe 4 :</b> Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain</p>	> <b>Objectif n°1</b>	Concilier préservation de l'agriculture, dynamique urbaine et enjeux environnementaux : gestion économe de l'espace, urbanisme durable
	> <b>Objectif n°2</b>	Valoriser le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la diversité des unités de paysages et les valeurs paysagères partagées

# SCoT

DU PAYS DE FIGEAC



## AXE 1 :

Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays

- > **Objectif n°1** : Conforter l'organisation du territoire du Pays de Figeac sur la base de ses bassins de vie
  
- > **Objectif n°2** : Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population, (y compris les déplacements et desserte numérique)
  
- > **Objectif n°3** : Adapter l'offre en logements et développer une stratégie en matière d'habitat durable (réhabilitation et création) : complémentarité entre les différents territoires et recherche de qualité

# AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



## > Objectif n°1 : Conforter l'organisation du territoire du Pays de Figeac sur la base de ses bassins de vie

### 1. Conforter l'organisation du territoire du Pays de Figeac sur la base de ses bassins de vie

L'ambition du SCoT est de conforter l'armature urbaine et l'organisation actuelles du Pays de Figeac à l'échelle de chacun de ses bassins de vie et de mettre en place une solidarité entre pôle urbain, pôles secondaires et bourgs ruraux. Il s'agit en cela de mieux identifier les différents niveaux de services qui composent le maillage de bourgs du Figeacois.

D'une part, il s'agit d'asseoir le pôle urbain figeacois : pôle de services supérieurs à l'échelle du Pays de Figeac et du département du Lot.

D'autre part, concernant les polarités secondaires, il convient de :

- ⇒ Conforter les polarités à fort potentiel structurant : Bagnac/Célé, Cajarc et Lacapelle-Marival
- ⇒ Développer les polarités à plus faible potentiel structurant : Livernon, Assier, Latronquière, Aynac et Leyme et renforcer le rôle structurant de Marcihac/Célé dans la vallée du Célé
- ⇒ L'armature urbaine du territoire repose également sur les communes disposant d'écoles. Les choix du SCoT devront permettre de créer les conditions de leur maintien en particulier sur le Haut-Ségala où les écoles participent grandement au maintien de la vie dans certains villages.





# AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays











## > Objectif n°1 : Conforter l'organisation du territoire du Pays de Figeac sur la base de ses bassins de vie

Garantir l'attractivité et la qualité de vie du Pays de Figeac et de ses bassins de vie (recherche de complémentarité entre les pôles d'un bassin de vie)

-  Figeac (dont sous-bassins d'Assier-Livernon et Bagnac)
-  Cajarc
-  Lacapelle-Marival-Aynac-Leyme
-  Latronquière
-  Gramat

Asseoir le maillage de bourgs structurants et maintenir un niveau d'équipement et de services qui irrigue l'ensemble du Pays de Figeac (recherche de complémentarité à l'échelle du Pays de Figeac)

-  Asseoir le pôle urbain figeacois (Figeac, Capdenac, Capdenac-Gare) comme "locomotive" à l'échelle du Pays de Figeac
-  Conforter Lacapelle-Marival dans une démarche de complémentarité avec les polarités de Aynac et Leyme
-  Développer Assier et Livernon par une mutualisation des efforts pour structurer un réel bassin de vie d'axe proximité autour de ce bi-pôle
-  Conforter la polarité de Cajarc à l'échelle de son bassin de vie
-  Affirmer la polarité de Bagnac-sur-Célé en lien avec le pôle figeacois et en prenant en compte la proximité de Maurs
-  Redynamiser et consolider le pôle de Latronquière
-  A préciser : Structurer la polarité de Marcihac-sur-Célé (polarité relais à l'échelle de la vallée du Célé) pour réanimer cette partie de la vallée du Célé ?
-  Inscrire le territoire dans une logique de complémentarité avec les pôles voisins extérieurs au Pays de Figeac

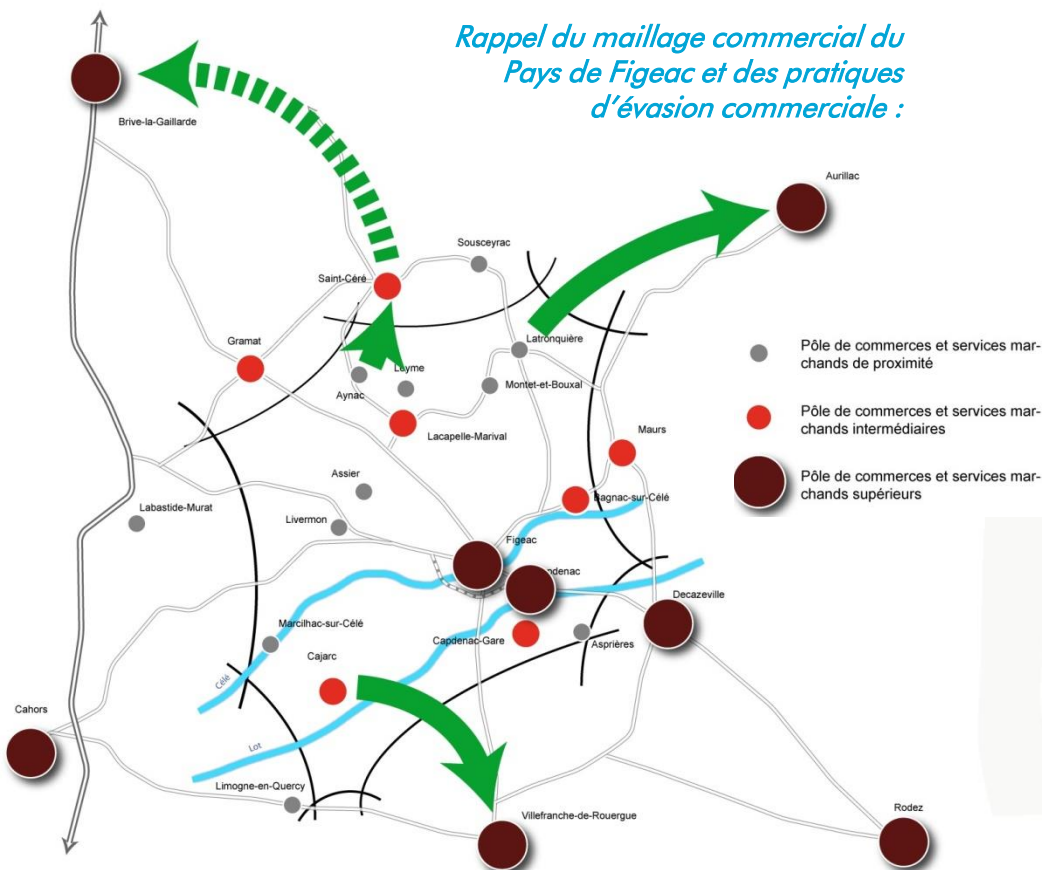


# AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



## > Objectif n°1 : Conforter l'organisation du territoire du Pays de Figeac sur la base de ses bassins de vie

*Rappel du maillage commercial du Pays de Figeac et des pratiques d'évasion commerciale :*



### 2. Harmoniser l'aménagement commercial du territoire

#### a. Conforter et développer le maillage commercial du Pays de Figeac

Le diagnostic met en évidence, d'une part, un bon niveau d'équipement commercial sur le pôle urbain de Figeac et certaines polarités (Bagnac-sur-Célé, Cajarc, Lacapelle-Marival), et d'autre part, un déficit d'offre et une accessibilité plus difficile pour le secteur du Causse et le Haut-Ségala : il convient donc de conforter et de développer ce maillage commercial. Certains bourgs, notamment parmi les plus importants, apparaissent également fragilisés en connaissant une augmentation de la vacance commerciale. Il s'agira de favoriser et anticiper la reprise des commerces existants et de réinvestir les locaux commerciaux vacants. Pour cela, une meilleure complémentarité centre-ville/sites commerciaux périphériques sera à rechercher, notamment sur le pôle urbain figeacois.

L'enjeu du SCoT est de conforter et de structurer cette offre autour d'un pôle principal dynamique et de polarités secondaires rayonnant sur l'ensemble du territoire.



## AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



### > Objectif n°1 : Conforter l'organisation du territoire du Pays de Figeac sur la base de ses bassins de vie

#### 2. Harmoniser l'aménagement commercial du territoire

##### b. Améliorer l'accessibilité aux commerces pour les populations

L'accessibilité aux commerces est un enjeu majeur pour le territoire. Les possibilités de déplacements pour une part grandissante de la population devraient inévitablement réduire dans les années à venir en lien avec le vieillissement de la population.

Pour diminuer les besoins en déplacements, la mixité urbaine sera favorisée et sera mise en place dans les nouvelles opérations d'aménagement. Cela consiste à mélanger les fonctions, comme l'habitat, les services et les commerces. La proximité avec les zones d'habitation permet aux petits commerces de subsister plus facilement et ce mode d'organisation permet de limiter les besoins de mobilité. Ce retour à un modèle urbain, qui génère moins de besoins de mobilité, pour les habitants doit permettre par ailleurs de faciliter le maintien des personnes âgées dans les villages et, plus largement, une plus grande mixité urbaine et sociale à différentes échelles (villes, bourgs, hameaux, quartiers).

L'amélioration de la couverture numérique ou l'organisation de chaînes de livraison, peuvent également apporter des réponses face au développement du e-commerce.



## AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



### > Objectif n°1 : Conforter l'organisation du territoire du Pays de Figeac sur la base de ses bassins de vie



3. Rechercher une complémentarité, une mutualisation d'une partie des services et équipements qui garantissent leur viabilité

Conforter l'armature urbaine et l'organisation du territoire du Pays de Figeac sur la base de ses bassins de vie s'accompagne par la nécessaire mutualisation des équipements. Néanmoins cela ne signifie pas forcément de les concentrer en un seul point. Il peut s'agir de maintenir ou de créer des annexes délocalisées. Plus largement, le SCoT vise à afficher des objectifs de recherche de complémentarités entre pôles rapprochés géographiquement à l'échelle de chaque bassin de vie.



# AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



## > Objectif n°1 : Conforter l'organisation du territoire du Pays de Figeac sur la base de ses bassins de vie



Garantir l'attractivité et la qualité de vie du Pays de Figeac et de ses bassins de vie (recherche de complémentarité entre les pôles d'un bassin de vie)



Figeac (dont sous-bassins d'Assier-Livernon et Bagnac))



Cajarc

Lacapelle-Marival-Aynac-Leyme



Gramat

Latronquière

Asseoir le maillage de bourgs structurants et maintenir un niveau d'équipement et de services qui irrigue l'ensemble du Pays de Figeac (recherche de complémentarité à l'échelle du Pays de Figeac)



Pôle urbain figeacois : pôle de services supérieurs



Pôles de services à fort potentiel structurant



Pôles de services à plus faible potentiel structurant



Rôle structurant à affirmer



Communes disposant d'école

## AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



### > Objectif n°2 : Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population (y compris les déplacements et la desserte numérique)

#### 1. Maintenir un niveau d'équipement et de services qui irrigue l'ensemble du Pays de Figeac

##### a. Garantir l'attractivité et la qualité de vie du Pays de Figeac et de ses bassins de vie :

Le Pays de Figeac porte une réelle volonté d'accueil de populations pour que l'ensemble du territoire en profite. Cela demande de conforter le niveau d'équipements et de services et de prendre en compte les disparités et les spécificités de chaque bassin de vie.

Tout d'abord, il convient d'agir sur la localisation des équipements en :

- ⇒ optimisant la localisation des services et équipements et les possibilités de déplacements des habitants entre les principaux pôles structurants, mais aussi entre ces pôles structurants et les communes rurales ;
- ⇒ donnant la priorité à la proximité pour assurer un niveau de services performant et en garantissant l'accès à une offre satisfaisante en matière d'équipements et de services à la population.

Il apparaît également primordial de créer les conditions pour :

- ⇒ assurer la présence d'un « kit de survie » en termes de services nécessaires (petite enfance, école, santé) pour maintenir la population et en attirer de nouvelles ;
- ⇒ maintenir les écoles par le renforcement des équipements périscolaires,

Par ailleurs, le vieillissement de la population demande une vigilance particulière par une offre en services et structures adaptées. Il s'agira également de réfléchir à une intervention publique pour développer les services à la personne.



## AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



### > Objectif n°2 : Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population (y compris les déplacements et la desserte numérique)

#### 1. Maintenir un niveau d'équipement et de services qui irrigue l'ensemble du Pays de Figeac

##### a. Poursuivre le développement et la couverture numérique du territoire

Compte tenu des nouveaux usages, les besoins en couverture numérique, notamment en internet haut débit et très haut débit, croissent rapidement. Le numérique constitue un enjeu d'attractivité déterminant pour accueillir de nouvelles populations et entreprises, mais également pour répondre aux besoins des personnes et activités déjà présentes sur le territoire.

Le SCoT du Pays de Figeac s'inscrit dans les objectifs portés par les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) de l'Aveyron et du Lot qui visent à apporter progressivement, sur le long terme, le très haut débit aux usagers résidentiels, entreprises et publics.

##### b. Maintenir et développer une offre culturelle diversifiée pour contribuer à l'attractivité Pays de Figeac

L'offre culturelle du Pays de Figeac participe à la qualité du cadre de vie et est un facteur d'attractivité pour accueillir de nouveaux habitants.

La visée consiste à diffuser l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire en :

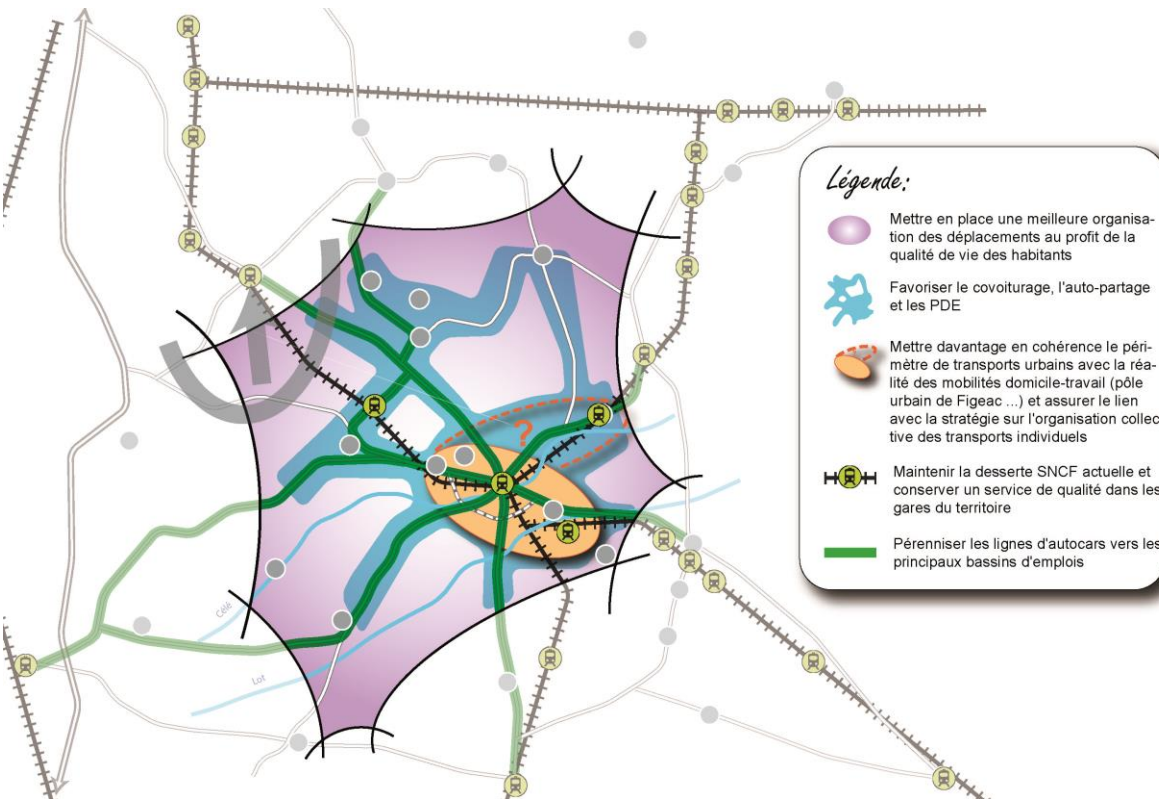
- ⇒ structurant et professionnalisant l'offre culturelle et développant les interactions entre les professionnels du secteur ;
- ⇒ confortant les équipements culturels structurants (bibliothèques, médiathèques...) ;
- ⇒ faisant profiter à l'ensemble du territoire d'actions d'éducation, de médiation culturelle, d'initiatives culturelles de proximité (aujourd'hui engagées sur une partie du Pays de Figeac).



## AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



> Objectif n°2 : Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population (y compris les déplacements et la desserte numérique)



2. Mettre en place une meilleure organisation des déplacements au profit de la qualité de vie des habitants
  - a. Maîtriser le nombre des déplacements en véhicule individuel en organisant des formes alternatives de transports partagés et en améliorant le report modal, les transports en commun, et les modes doux
    - ⇒ *Insuffler, accompagner et suggérer des initiatives pour une organisation collective des transports individuels*
    - ⇒ *Limitier les besoins de mobilité pour faire du « non » déplacement un facteur de qualité de vie et d'attractivité*
    - ⇒ *Maintenir et améliorer l'offre en transports en commun (notamment vers les territoires non desservis) :*
    - ⇒ *Développer les modes doux et les liaisons inter-quartiers.*





## AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



> Objectif n°2 : Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population (y compris les déplacements et la desserte numérique)

2. Mettre en place une meilleure organisation des déplacements au profit de la qualité de vie des habitants et de l'environnement
  - a. Maîtriser le nombre des déplacements en véhicule individuel en organisant des formes alternatives de transports partagés et en améliorant le report modal, les transports en commun, et les modes doux

⇒ *Insuffler, accompagner et suggérer des initiatives pour une organisation collective des transports individuels*

Face aux coûts de l'énergie sans cesse en augmentation de l'énergie et à la nécessaire prise en compte des changements climatiques, la mobilité en zone rurale constitue une préoccupation importante pour les années à venir. Pour y répondre, le covoiturage, l'auto-partage et les plans de déplacements d'entreprise constituent des leviers d'actions intéressants. Il s'agira notamment d'envisager des lignes de covoiturage régulières, la création de parkings relais, la mise en relation des conducteurs, des demandeurs de déplacement et des employeurs au niveau du Pays et des abords proches (création d'un site internet).



## AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



### > Objectif n°2 : Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population (y compris les déplacements et la desserte numérique)

#### 2. Mettre en place une meilleure organisation des déplacements au profit de la qualité de vie des habitants et de l'environnement

##### a. Maîtriser le nombre des déplacements en véhicule individuel en organisant des formes alternatives de transports partagés et en améliorant le report modal, les transports en commun, et les modes doux

⇒ *Limiter les besoins de mobilité pour faire du « non » déplacement un facteur de qualité de vie et d'attractivité*

Lier les choix de localisation de l'habitat, des activités économiques, et des équipements ou encore la desserte numérique peuvent permettre de limiter le nombre et réduire les distances de déplacements.

Le SCoT pourra notamment veiller à constituer une offre en services limitant les déplacements individuels. Il visera également à limiter le décalage entre lieux d'habitat et lieux d'emploi qui multiplie les besoins en déplacements et génère des coûts importants pour les ménages et les collectivités.

Développer la desserte numérique permettra également de compenser certains handicaps du territoire. Il s'agira d'être volontaire sur le désenclavement numérique pour développer le télétravail et le travail à domicile, et encourager les initiatives notamment sur le Haut-Ségala, territoire moteur en ce domaine. Le territoire compte par ailleurs des points visio-publics qu'il apparaît important de valoriser davantage. Il conviendra également à travers le SCoT de soutenir des projets contribuant à limiter fortement les déplacements (visioconférence, projets innovants utilisant les technologies de l'information et de la communication).



## AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



### > Objectif n°2 : Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population (y compris les déplacements et la desserte numérique)

2. Mettre en place une meilleure organisation des déplacements au profit de la qualité de vie des habitants et de l'environnement
  - a. Maîtriser le nombre des déplacements en véhicule individuel en organisant des formes alternatives de transports partagés et en améliorant le report modal, les transports en commun, et les modes doux

⇒ *Maintenir et améliorer l'offre en transports en commun (notamment vers les territoires non desservis) :*

L'organisation de l'offre en transports en commun constitue un enjeu à différentes échelles sur le Pays de Figéac.

L'amélioration des transports en commun sur le pôle urbain est un objectif majeur à articuler avec la stratégie sur l'organisation collective des transports individuels pour rechercher une meilleure cohérence entre périmètre de transports urbains et réalité des mobilités domicile-travail. La pérennité des lignes d'autocars vers les principaux pôles d'emplois est également une priorité. Il s'agira notamment de mettre en cohérence les choix de localisation de l'habitat en lien avec la structuration future éventuelle de lignes de transports en commun et de développer le réseau de transport à la demande au sein des bassins de vie.

La desserte ferroviaire se trouve aussi au cœur des préoccupations. Il est primordial de maintenir la desserte SNCF actuelle et de conserver un service de qualité dans les gares du territoire.

⇒ *Développer les modes doux et les liaisons inter-quartiers.*



## AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



> Objectif n°2 : Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population (y compris les déplacements et la desserte numérique)

2. Mettre en place une meilleure organisation des déplacements au profit de la qualité de vie des habitants et de l'environnement

b. Améliorer l'accessibilité aux pôles d'emplois et de services et les liaisons entre les pôles

Le souhait est de poursuivre l'amélioration des infrastructures principales en réfléchissant les projets comme de réels outils au service de l'aménagement du territoire.

Concernant l'offre en desserte ferroviaire, il apparaît important d'optimiser les infrastructures existantes notamment pour favoriser un cadencement pour la desserte régionale, en particulier vers Toulouse, et de nouvelles liaisons vers Paris...

Quant au réseau routier principal, la priorité est d'améliorer les liaisons vers et depuis le Haut-Ségala.

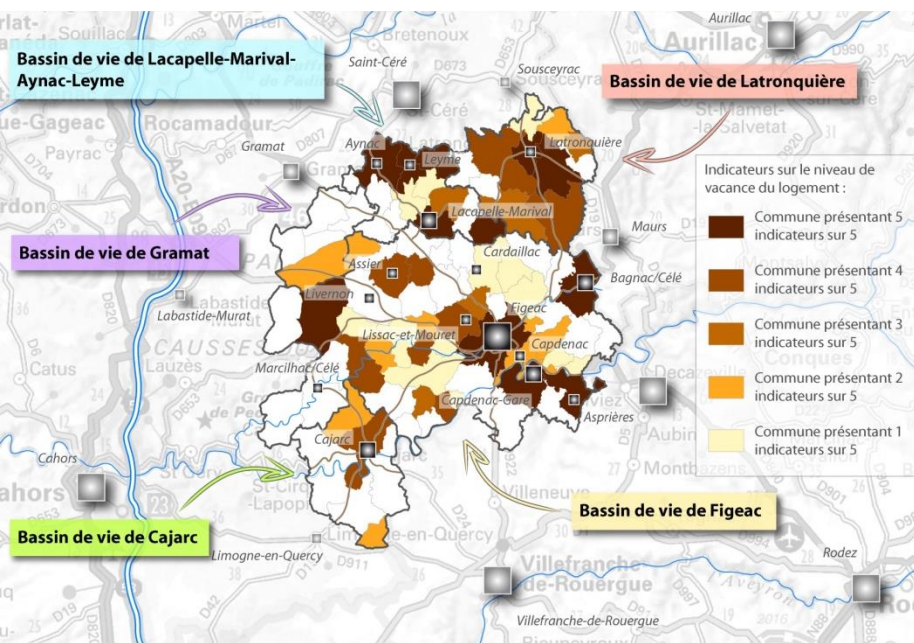


# AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays

> Objectif n°3 : Adapter l’offre en logements et développer une stratégie en matière d’habitat durable (réhabilitation et création) : complémentarité entre les différents territoires et recherche de qualité

1. Poursuivre l’accueil de nouveaux habitants (majoritairement actifs) en l’organisant au sein du Pays et gérer le vieillissement de la population

a. Revitaliser les centres anciens, bourgs ruraux et hameaux au profit du lien social, du « vivre ensemble » et de l’attractivité du Pays



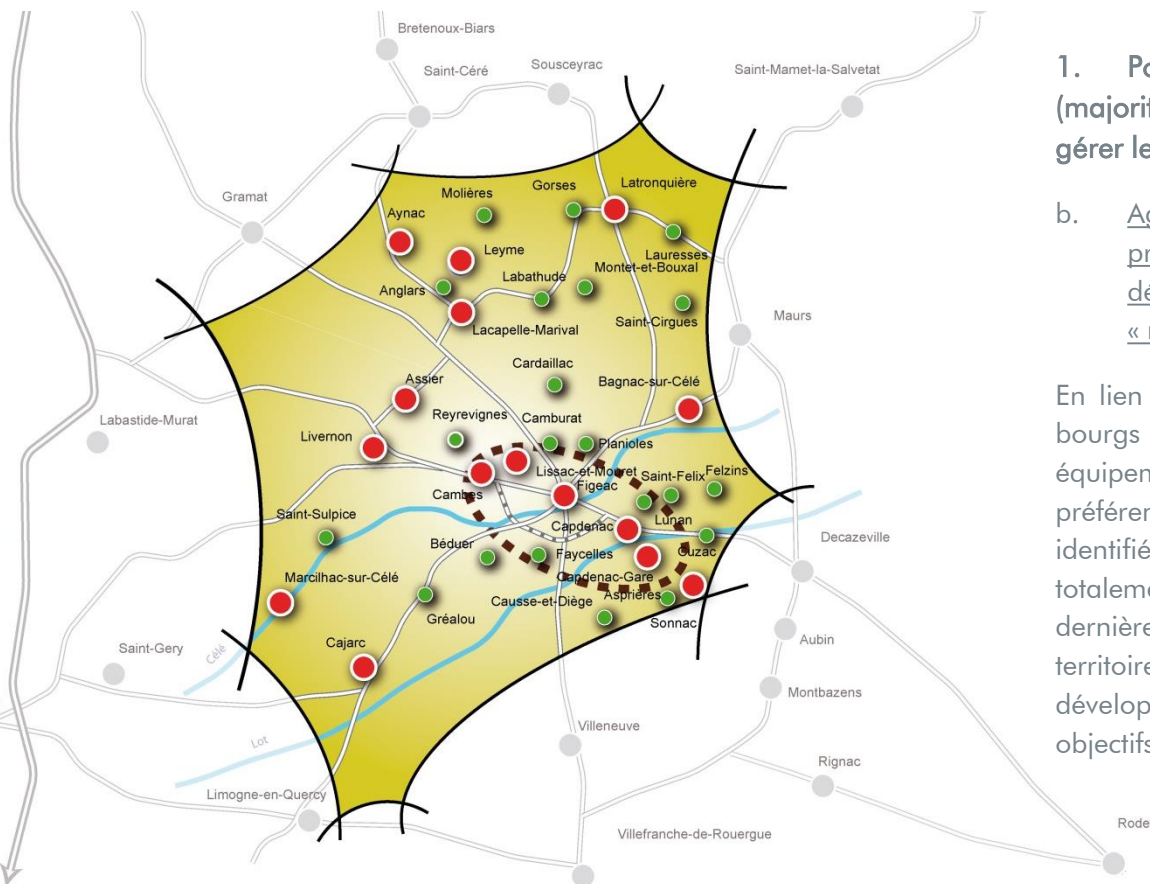
Le SCoT porte une ambition fondatrice pour les prochaines années : reconstruire le « village sur le village » en agissant prioritairement sur la vacance des logements et en favorisant la reconquête du bâti ancien (renouvellement urbain, densification des zones déjà urbanisées, voire dé-densification de certains centres-bourgs).

Il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une politique offensive pour réhabiliter les centres-bourgs et hameaux en difficulté. Le Pays de Figéac ne restera attractif que si les centres-bourgs restent en vie. En cela il faut créer les conditions de la reconquête des logements vacants par une intervention collective sur la politique foncière. Le SCoT affiche l’ambition d’un retour à un taux de logement vacant de 7 % à l’échelle de chaque bassin de vie à l’horizon 2014. Par ailleurs, certains territoires apparaissent prioritaires pour mener cette reconquête du bâti vacant : les polarités identifiées plus haut et les communes présentant un niveau de vacance important.

Il pourra s’agir notamment d’utiliser une partie de l’habitat vacant pour créer du logement à vocation sociale et pour accueillir des personnes âgées pour une période intermédiaire entre l’habitat individuel et la maison de retraite.

## AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays

> **Objectif n°3 : Adapter l'offre en logements et développer une stratégie en matière d'habitat durable (réhabilitation et création) : complémentarité entre les différents territoires et recherche de qualité**



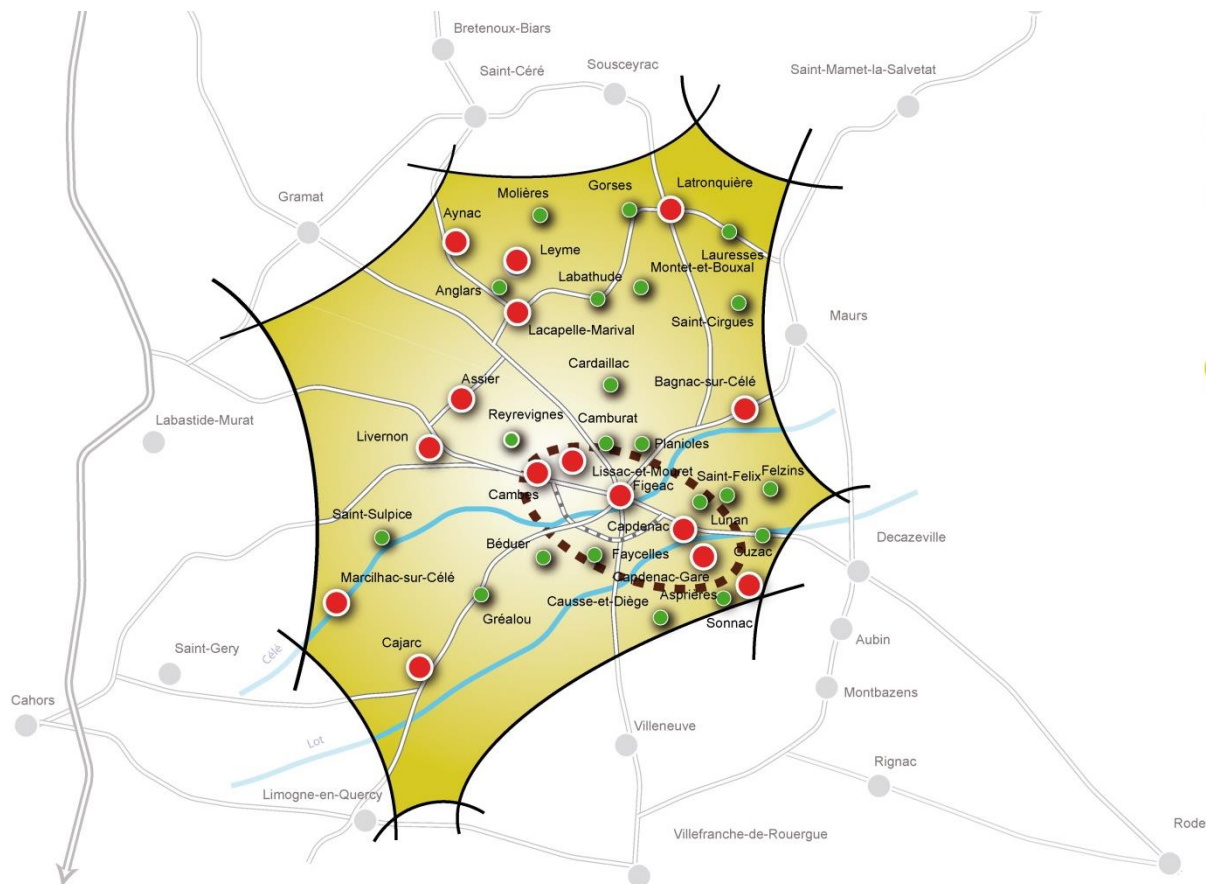
1. Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants (majoritairement actifs) en l'organisant au sein du Pays et gérer le vieillissement de la population





b. Agir sur la localisation préférentielle de l'habitat neuf en privilégiant les polarités et en permettant un développement maîtrisé de l'habitat sur les secteurs « ruraux » (hors polarité)

En lien avec les objectifs visant à conforter le maillage de bourgs du Pays de Figeac et améliorer les accès aux équipements et services, l'habitat neuf aura préférentiellement vocation à être localisé sur les polarités identifiées. Néanmoins, cela ne signifie pas d'interdire totalement l'habitat neuf sur les communes rurales. Ces dernières ont aussi leur rôle à jouer dans l'aménagement du territoire du Pays. Il s'agira de mieux maîtriser leur développement afin de créer les conditions d'atteindre les objectifs énoncés plus hauts.

# AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays

> Objectif n°3 : Adapter l'offre en logements et développer une stratégie en matière d'habitat durable (réhabilitation et création) : complémentarité entre les différents territoires et recherche de qualité



-  Pôle urbain, polarités secondaires et communes disposant d'écoles : revitaliser les centres anciens, bourgs ruraux et hameaux et agir sur la localisation préférentielle de l'habitat neuf
-  Secteurs ruraux : maîtriser le développement de l'habitat neuf sur les secteurs ruraux
-  Polarités extérieures
- 

## AXE 1 – Conforter un aménagement équilibré et solidaire du pays



### > Objectif n°3 : Adapter l'offre en logements et développer une stratégie en matière d'habitat durable (réhabilitation et création) : complémentarité entre les différents territoires et recherche de qualité

#### 2. Diversifier l'offre en logements pour répondre à tous les besoins

La volonté d'accueillir de nouvelles populations sur le Pays de Figeac s'accompagne d'une nécessaire réflexion pour répondre à leurs besoins mais également diversifier le parc de logements en répondant au vieillissement de la population en recherchant une gestion économe de l'espace. C'est pourquoi le SCoT vise à :

- ⇒ Mixer les formes d'habitat pour répondre aux parcours résidentiels (jeunes ménages, populations actives, populations vieillissantes, etc.)
- ⇒ Développer le parc de logements à caractère social et mettre en place les outils adaptés (logements sociaux et logements communaux ...)
- ⇒ Anticiper sur les besoins en structures d'hébergement spécifiques, notamment en direction des personnes âgées
- ⇒ Développer de nouvelles formes urbaines et un habitat plus dense pour économiser le foncier en cohérence avec la politique de déplacement. (cf. Axe 4- Objectif 2).





# SCoT

DU PAYS DE FIGEAC



## AXE 2 :

Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique

- > **Objectif n° 1** : Maintenir et développer les activités économiques (industrielles et artisanales) et les emplois, de manière équilibrée (meilleur équilibre entre emplois et actifs)
  
- > **Objectif n° 2** : Répondre aux besoins actuels et futurs de l'agriculture
  
- > **Objectif n° 3** : Maintenir un cadre de vie, facteur d'attractivité (accueil de nouveaux actifs, tourisme)
  
- > **Objectif n° 4** : Développer de nouvelles filières, la formation et étoffer les compétences

## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique

### > Objectif n° 1 : Maintenir et développer les activités économiques (industrielles et artisanales) et les emplois de manière équilibrée (meilleur équilibre entre emplois et actifs)

#### 1. Conforter les pôles économiques structurants du territoire, et structurer le développement économique au sein de chaque bassin de vie en s’appuyant sur leurs spécificités et potentiels

Le SCoT a pour ambition de répartir équitablement le développement économique à l’échelle des différents bassins de vie qui constituent le périmètre du SCoT. Cet objectif passe avant tout par l’amélioration de la lisibilité de l’offre économique au sein du Pays et par la hiérarchisation des zones d’activités en fonction de leur aire d’influence.

Il est donc nécessaire de distinguer les zones d’activités de premier rang, qui correspondent aux grandes zones structurées du territoire (Figeac, Capdenac-Gare, Bagnac/Célé, Cambes, Lacapelle-Marival). Un des objectifs du SCoT sera de renforcer Quercypôle, zone majeure du territoire, en lien avec l’opportunité issue de la déviation Sud de Figeac et de la future déviation de Cambes. Quercypôle a une réelle carte à jouer au niveau régional de par sa position centrale par rapport aux villes moyennes de la région (Aurillac, Brive, Cahors, Montauban, Rodez). Au-delà de Quercypôle, le SCoT devra permettre le développement de l’ensemble des zones d’activités de premier rang et renforcer leur rayonnement : amélioration de la desserte, rapprochement des zones d’habitats pour limiter les déplacements, qualité environnementale et paysagère etc.

On retrouve ensuite des zones artisanales de second rang indispensables au maillage économique du territoire. Ces zones participent à l’équilibre territorial du pays de Figeac sur le plan économique et sont le support des pôles d’excellence rurale basés sur des productions identitaires (filière agro-alimentaire, filière bois, etc.). Il sera nécessaire de permettre le développement de ces zones.

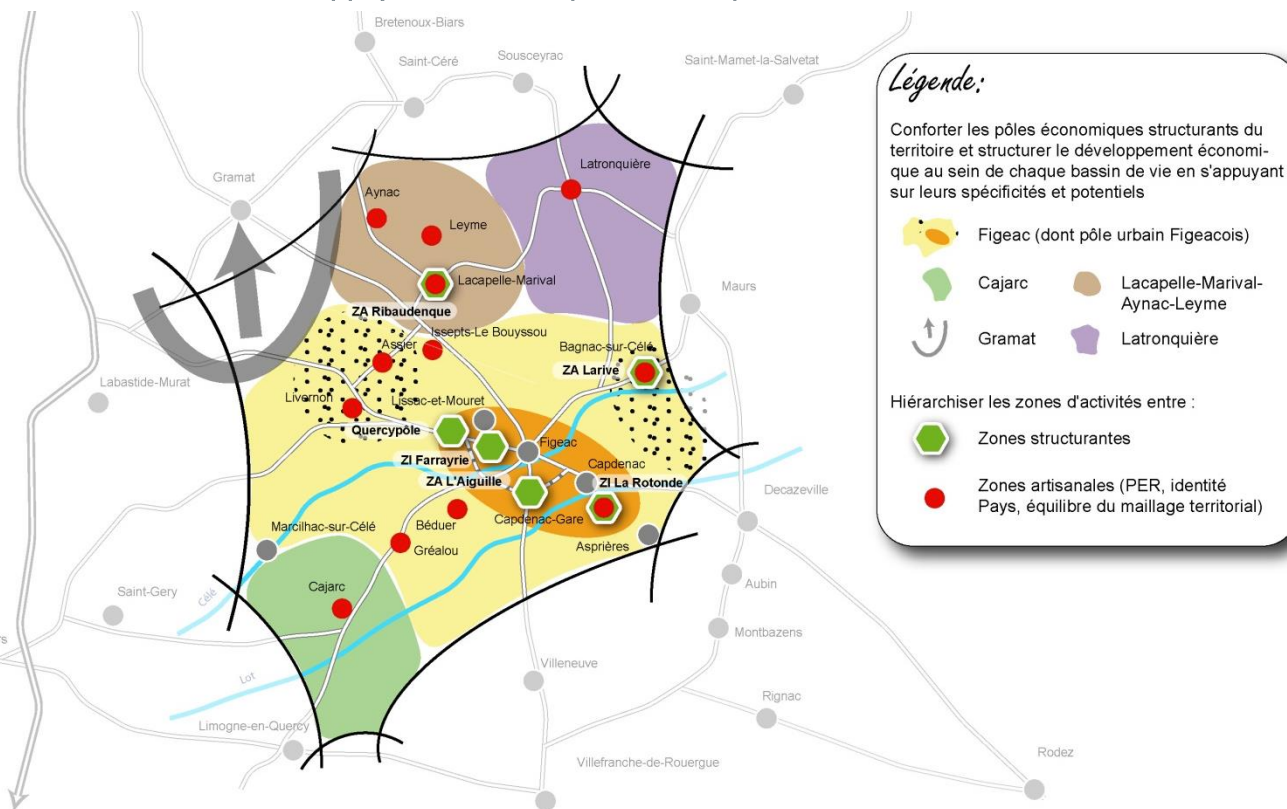
Les collectivités en charge du développement économique veilleront :

- ⇒ A ne pas interférer sur les projets portés par les collectivités voisines
- ⇒ A privilégier lorsque le type de production envisagée le permet, une implantation économique sur les espaces d’activités déjà aménagés.

## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique

> Objectif n° 1 : Maintenir et développer les activités économiques (industrielles et artisanales) et les emplois de manière équilibrée (meilleur équilibre entre emplois et actifs)

1. Conforter les pôles économiques structurants du territoire, et structurer le développement économique au sein de chaque bassin de vie en s’appuyant sur leurs spécificités et potentiels



### Pôles économiques structurants :

Figeac  
 Capdenac-Gare  
 Bagnac-sur-Célé  
 Cambes  
 Lacapelle-Marival  
 Causse et Diège

### Zones artisanales :

Aynac  
 Béduer  
 Cajarc  
 Gréalou  
 Issepts-Le Bouyssou  
 Lacapelle-Marival  
 Latronquière  
 Leyme  
 Assier  
 Livernon

## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique

### > Objectif n° 1 : Maintenir et développer les activités économiques (industrielles et artisanales) et les emplois de manière équilibrée (meilleur équilibre entre emplois et actifs)

#### 2. Consolider les principales filières industrielles (aéronautique, mécanique, agroalimentaire, travaux publics ...)

Le territoire du Pays de Figeac accueille un riche tissu de PME et de plus grandes industries (Ratier, Figeac-Aero, Matière etc.) présentes dans tous les secteurs économiques. Toutefois, le territoire identifié comme pôle industriel de Midi-Pyrénées reste peu lisible à l’échelle nationale. A travers les projets de développement et de structuration économique portés par les collectivités du territoire, le SCoT souhaite afficher une volonté de renouvellement et de diversification de l’offre économique. Il entend ainsi :

- a. Asseoir le fort potentiel industriel autour de l’aéronautique et la mécanique qui inscrit le Pays dans le territoire de projet de la « Mecanic Vallée » en complément avec les sites voisins (Decazeville, Rodez, Villefranche-de-Rouergue...)
- b. Optimiser, voire développer si nécessaire, les capacités foncières à destination de l’accueil des activités industrielles (Figeac, Bagnac/Célé, Capdenac-Gare, Lacapelle-Marival, Quercypôle...)
- c. Conforter la filière agro-alimentaire en améliorant sa structuration et en affirmant notamment le bassin de vie de Lacapelle-Marival comme pôle agro-alimentaire majeur à l’échelle du Pays de Figeac. La structuration de ce pôle agro-alimentaire aura vocation à être réalisée, d’une part en lien avec Latronquière de manière à redynamiser le Haut-Ségala, et d’autre part en complémentarité avec le projet agroalimentaire de Gramat.

Afin de favoriser le renouvellement urbain et surtout de limiter la consommation de foncier à des fins économiques, le SCoT veillera à assurer une adéquation entre les besoins des entreprises et les sites d’implantation proposés. Il veillera également à disposer de capacité de développement afin d’accompagner les entreprises déjà implantées dans leur projet d’extension. Enfin, le SCoT devra permettre de mener une réflexion sur une politique foncière ambitieuse visant à requalifier les sites existants devenus moins attractifs (action publique sur le long terme).

## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique

> Objectif n° 1 : Maintenir et développer les activités économiques (industrielles et artisanales) et les emplois de manière équilibrée (meilleur équilibre entre emplois et actifs)

2. Consolider les principales filières industrielles (aéronautique, mécanique, agroalimentaire, travaux publics ...)
- d. Favoriser l’innovation et la valorisation des ressources et savoir-faire locaux

Le territoire du Pays de Figeac présente une grande richesse notamment avec la filière production qui génère de nombreux emplois directs et indirects. Le SCoT propose ainsi de :

- ⇒ favoriser les entreprises de production et de transformation en lien notamment avec les ressources et les savoir-faire locaux (agriculture, agro-alimentaire, mécanique, aéronautique, etc.).
- ⇒ Favoriser les liens entre recherche et application industrielle
- ⇒ assurer la promotion des savoir-faire locaux et la mise en réseau des acteurs

- e. Développer les services aux entreprises (crèches inter-entreprises...)

## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique



### > Objectif n° 2 : Répondre aux besoins actuels et futurs de l’agriculture

#### 1. Se mobiliser pour renouveler les actifs agricoles et préserver le foncier agricole

Afin de favoriser la reprise des exploitations agricoles et l’implantation de jeunes agriculteurs, l’objectif principal passe notamment par la préservation des espaces indispensables à la production agricole : clarifier l’avenir de ces espaces pour permettre l’installation de jeunes professionnels et l’exercice de leur activité.

Au regard des coûts du foncier agricole, une réflexion pourra être menée sur le portage du foncier agricole afin d’accompagner notamment les jeunes agriculteurs au démarrage de leur activité.

Au-delà de la dimension économique, le SCoT visera à assurer la protection de l’espace agricole, rejoignant ainsi les objectifs visant à maîtriser le développement urbain et à préserver l’équilibre de la biodiversité et des espaces naturels. De manière à préserver les activités agricoles, il sera nécessaire d’identifier les espaces agricoles à valeur de production (ou de définir les critères d’identification), afin de les protéger, de la concurrence des autres activités (peupleraie, activités économiques ...) ou de l’habitat, et de rendre possible leur valorisation sur le long terme.

Enfin, le SCoT pourra également mener une réflexion sur la nécessité d’une intervention publique afin de mettre en place des formes sociétaires visant à réduire les coûts de production (idée de zones d’activités agricoles) et à renforcer la mutualisation des moyens.



## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique



### > Objectif n° 2 : Répondre aux besoins actuels et futurs de l’agriculture

2. Conforter les filières agricoles traditionnelles : polyculture et élevage (bovins lait et viande, ovins, volailles)
3. Encourager les projets de diversification et créer les conditions d’émergence de nouvelles filières agricoles

La valorisation des productions est un enjeu majeur pour le territoire. Elle contribuera à maintenir, voire développer les filières traditionnelles, notamment l’élevage. Il est ainsi nécessaire d’asseoir la production localement en offrant des débouchés locaux aux agriculteurs du Pays : diversification des productions, développement des circuits courts, développement des produits locaux identitaires, développement de l’agriculture biologique.

Le développement de ces nouvelles filières permettra aux agriculteurs de s’adapter à l’évolution des modes de consommation : « consommer local », « consommer bio », « consommer moins cher », etc.

La réussite de ce projet passe également par la structuration et la coordination de ces démarches (association, syndicat, ...).

Enfin, le SCoT veillera à encourager l’évolution des pratiques agricoles dans une démarche agri-paysagère et à trouver des débouchés dans les énergies renouvelables (filière bois, méthanisation ...) (cf. AXE 3 – objectif n°3)





## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique



### > Objectif n° 3 : Maintenir un cadre de vie facteur d’attractivité (accueil de nouveaux actifs, tourisme)

Un autre enjeu économique pour le territoire est de préserver les composantes de l’économie présente, génératrice de nombreux emplois et répondant aux besoins des populations que ce soit en matière de services, de développement touristique, de commerces de proximité ou d’artisanat.

#### 1. Structurer et valoriser les services à la population

La politique menée en faveur du développement des équipements et services à la population, dans un contexte de croissance démographique, devra s’attacher à prendre en considération les disparités territoriales existantes (déséquilibre Est/Ouest) de manière à « irriguer » l’ensemble du territoire :

- ⇒ Se poser la question de l’équité dans l’accessibilité à des services d’égale qualité quelle que soit la commune de résidence.
- ⇒ Une stratégie globale de développement conçue à l’échelle du territoire et privilégiant la prise en compte de ses spécificités géographiques et l’évolution des besoins de ses habitants devrait permettre de répondre à ces enjeux d’équité et de cohésion sociale et territoriale.
- ⇒ Développer les emplois dans le domaine des services à la personne, notamment pour les personnes âgées (aides à domicile, développement de l’accueil, accueil temporaire, portage de repas ...)
- ⇒ Développer les services liés à l’accueil de nouvelles populations et à l’enfance



## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique



### > Objectif n° 3 : Maintenir un cadre de vie facteur d’attractivité (accueil de nouveaux actifs, tourisme)

#### 2. Constituer une destination touristique forte et identifiée sur la base de spécificités remarquables autour d’un projet cohérent à l’échelle du Pays de Figéac

Le territoire dispose de réels atouts touristiques mais cette activité reste peu structurée. Afin de développer le tourisme et valoriser le potentiel du territoire, le SCoT devra permettre la mise en place d’une politique de développement touristique ambitieuse visant à :

- ⇒ S’inscrire dans une démarche de tourisme durable. Les nouveaux équipements touristiques devront s’insérer de façon qualitative et dans le respect du site d’accueil (maintien ou reconstitution de la végétation, architecture cohérente...)
- ⇒ Développer l’accueil touristique et les structures d’hébergement dans une logique cohérente à l’échelle du Pays
- ⇒ Poursuivre les efforts pour développer des produits touristiques de qualité en favorisant par exemple le développement d’un tourisme thématique, complémentaire à celui du tourisme vert traditionnel (exemple : pêche, découverte de la nature...)
- ⇒ Poursuivre l’amélioration de la signalétique du territoire, notamment sur le plan touristique (rationalisation et homogénéisation à l’échelle de l’ensemble du territoire) et développer une approche spécifique en direction de la population locale pour permettre la redécouverte du patrimoine local (architectural, gastronomique et naturel)
- ⇒ En complément il conviendra de veiller à développer la professionnalisation de l’offre touristique sur l’ensemble du Pays de Figéac.



## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique



### > Objectif n° 3 : Maintenir un cadre de vie facteur d’attractivité (accueil de nouveaux actifs, tourisme)

#### 1. Favoriser le maintien et la reprise de l’artisanat en se souciant de la qualité environnementale et paysagère :

Le maintien et la reprise de l’artisanat, notamment dans les communes rurales, pourront être favorisés dans les plans locaux d’urbanisme :

- ⇒ en permettant une mixité des fonctions en cœur de bourgs, pour les activités artisanales « non nuisantes », afin de créer ou redynamiser les petites polarités locales ou les « pôles relais » ;
- ⇒ en permettant le changement de destination de certaines bâtisses qui pourrait répondre à l’enjeu de maintien de l’activité artisanale et à la préservation du patrimoine bâti, voire la remise en état de certaines constructions aujourd’hui dégradées.

La valorisation et le développement de l’artisanat sur le territoire passeront également par l’optimisation des zones d’activités inscrites aux Pôles d’Excellence Rurale.



## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique

### > Objectif n° 4 : Développer de nouvelles filières économiques et la formation

#### 1. Développer de nouveaux potentiels pour diversifier l’économie locale

##### a. Permettre de structurer une filière bois complète (bois d’œuvre, bois de chauffage, bois énergie)

Le territoire du SCoT compte une surface boisée non négligeable qui pourrait demain être la base d’une nouvelle filière de production. La structuration de cette filière bois permettrait de promouvoir une gestion forestière qualitative et durable (renouvellement des boisements, plans de gestion, etc.), de diversifier la gamme des produits bois sur le territoire et de développer des savoir-faire spécifiques. Enfin, la structuration d’une filière bois pourrait représenter un gisement d’emploi non négligeable sur les territoires les plus ruraux et ainsi contribuer au développement économique local.

##### b. Favoriser l’économie verte et accompagner les démarches innovantes dans ce domaine

Le SCoT veillera à encourager le développement des énergies renouvelables et la valorisation énergétique des ressources locales en vue de tendre vers une autonomie énergétique du territoire (Cf. également Axe 3, objectif 2)

- ⇒ Diversifier le développement économique en s’appuyant sur les ressources et potentiels du Pays en matière d’énergies renouvelables
- ⇒ Exploiter les potentiels liés aux nouveaux besoins : métiers liés à la filière de recyclage/récupération ...)
- ⇒ Accompagner le développement de l’éco-construction

## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique

### > Objectif n° 4 : Développer de nouvelles filières économiques et la formation

#### 1. Développer de nouveaux potentiels pour diversifier l’économie locale

c. Encourager les activités par internet (télétravail, ...) en résorbant les zones blanches et favorisant la desserte en haut et très haut débit de l’ensemble du Pays de Figéac, notamment sur le Haut-Ségala (territoire moteur concernant les e-activités)

⇒ Favoriser une meilleure couverture pour les télétravailleurs et pour les activités économiques en général

⇒ Favoriser la mise en place de télé-centres (réunion de plusieurs télétravailleurs sur un même site) et valoriser les points visio-publics existants sur le Pays de Figéac.

⇒ Veiller à la cohérence inter-territoires pour la desserte numérique (et notamment à la cohérence entre schémas directeurs d’Aménagement numérique voisins Lot, Aveyron, etc.) et prendre en compte le Plan National sur le Très Haut Débit

## AXE 2 – Maintenir et renforcer la capacité d’attractivité économique

### > Objectif n° 4 : Développer de nouvelles filières économiques et la formation

#### 2. Développer la formation et étoffer les compétences

Les objectifs en matière de développement économique nécessitent également d’être attentifs au thème de la formation et des compétences afin d’ancrer durablement les effets produits et de créer les conditions d’une pérennité des actions engagées au profit du développement économique. Ainsi le SCoT a pour ambition de créer les conditions pour :

- a. Prolonger le savoir-faire industriel du Figeacois en développant les formations techniques supérieures
- b. Favoriser les passerelles entre formation/recherche et industrie, notamment pour répondre à la pénurie de main d’œuvre qualifiée dans les secteurs industriels (cf. Axe2, Objectif1, point 2.d)
- c. Capitaliser et développer l’économie de la connaissance dans le domaine de la Recherche & Développement
- d. Développer des plates-formes de transfert technologique
- e. Pallier à l’absence d’un potentiel adapté aux besoins
  - ⇒ Développer les nouveaux métiers liés à l’économie verte (cf. Axe2, Objectif4, point 1. a et b)
  - ⇒ Développer les formations liées aux métiers de l’agriculture et de la filière bois (lycées agricoles, formation continue, formation à la reprise des exploitations ...)
  - ⇒ Développer les formations en lien avec les services à la personne
- f. Assurer la promotion des savoir-faire locaux et la mise en réseau des acteurs (cf. Axe2, Objectif2, point 3)
- g. Favoriser l’accueil de nouvelles compétences (actifs qualifiés)

# SCoT

DU PAYS DE FIGEAC



## AXE 3 :

Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles

- > **Objectif n°1** : Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)
  
- > **Objectif n°2** : S'engager sur la voie de la transition énergétique
  
- > **Objectif n°3** : Protéger et assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques



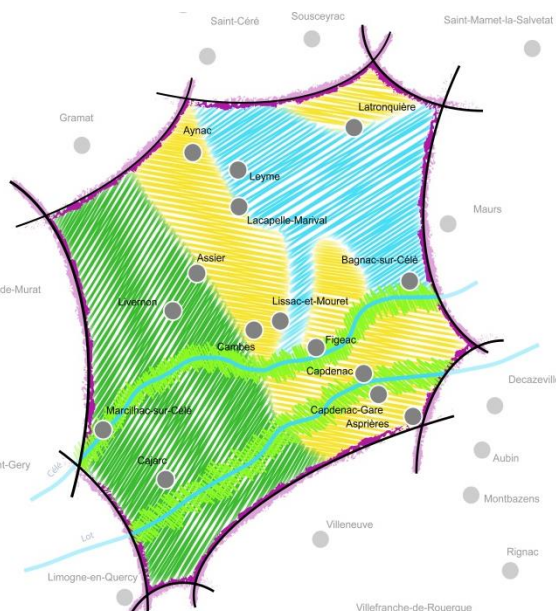
## AXE 3 – Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles



### > Objectif n°1 : Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)

La biodiversité est garante du maintien des ressources naturelles, et le territoire du SCoT du Pays de Figeac présente une grande richesse et une grande diversité d'espaces. Le SCoT affirme la volonté de voir maintenu ou rétabli un réseau d'échanges cohérents à l'échelle du territoire pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer et assurer leur survie.

#### 1. Préserver de l'urbanisation les espaces naturels et agricoles qui participent au fonctionnement du réseau écologique :



Limiter l'étalement urbain, encadrer l'extension des sports de nature et valoriser les atouts liés au patrimoine



Maintien de l'agriculture et notamment l'activité agro-pastorale pour garantir le maintien des haies, des zones de prairies naturelles, de pelouses calcaires et landes sèches emblématiques sur le territoire



Protection des zones humides des bassins de la Bave, du Célé et du Drauzou, et des forêts matures du Ségala



Protection des milieux boisés, milieux ouverts et semi-ouverts de Causses



Préservation des espaces rupestres et des forêts alluviales des vallées du Lot et du Célé

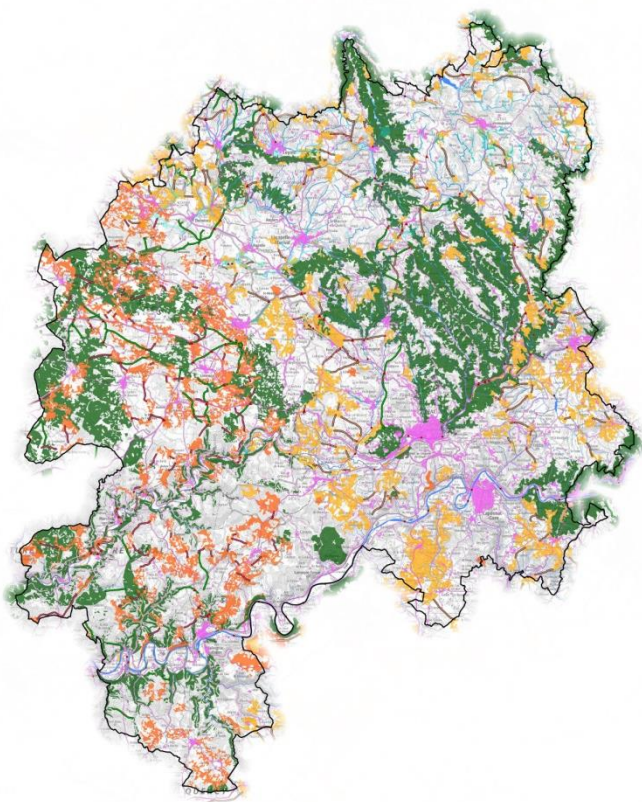
Il s'agit de protéger les milieux les plus riches qui constituent des réservoirs de biodiversité : milieux ouverts et semi-ouverts de Causses, espaces rupestres et forêts alluviales des vallées du Lot et du Célé, zones humides des bassins de la Bave, du Célé et du Drauzou, forêts matures du Ségala → Sites Natura 2000, ZNIEFF 2e génération, Sites naturels majeurs du PNR, Zones humides, Espaces Naturels Sensibles (ENS). Cependant, la biodiversité ne peut être réduite à ces seuls espaces. Elle est également présente dans la nature « ordinaire », notamment les espaces agricoles ou les haies, bois, ruisseaux etc. Aussi l'identification de la trame verte et bleue intègre ces éléments et le SCoT vise ainsi à protéger les habitats plus ordinaires qui permettent les relations écologiques entre les réservoirs : réseau bocager, boisements relictuels, zones de cultures extensives...



## AXE 3 – Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles



> Objectif n°1 : Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)



Cartographie des trames vertes et bleues du SCoT du Pays de Figéac



Dossier d'arrêt - Juin 2015

**Légende**

- Admiration de l'habitabilité de la Trame Verte
- Reservoirs de biodiversité de la Trame Verte
- Reservoirs de la Trame Bleue
- Reservoirs de la Trame Verte
- Principaux corridors écologiques de la Trame Verte
- Trame Verte
- Trame Bleue
- Admiration et corridors de la Trame Bleue
- Reservoirs et corridors de la Trame Bleue
- Corridors connectés de la Trame Bleue
- Reservoirs connectés de la Trame Bleue
- Reservoirs connectés de la Trame Bleue
- Corridors de fragmentation
- Trame Verte
- Trame Bleue

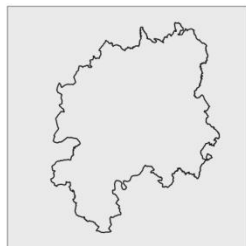
**Aires de conflit**

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

Zone Nature 2000

Donc Nature 2000

Source : BD Topo® IGN, SCAN25® IGN, DNRF, Haut-Pyrénées, ASP, SE Adour-Garonne, SAGE CAU, PNF Parcours de Qualité, CCIGS, RCQ, IGN/CEC



2. Lutter contre la fragmentation des principaux corridors écologiques causés par l'étalement urbain et les infrastructures de transport:

D'une part l'identification des coupures d'urbanisation et des corridors à protéger strictement permet de cibler les secteurs sur lesquels il conviendra d'être particulièrement vigilant. Cet objectif est complété par la volonté de protéger également strictement les milieux aquatiques et humides (cours d'eau, berges, ripisylves, forêts alluviales, zones humides) de l'artificialisation et du dérangement par les activités humaines

D'autre part la définition des continuités écologiques (composées des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques- voir carte) permet d'identifier les secteurs potentiels de conflits et notamment ceux sur lesquels le rétablissement des continuités sera recherché.



## AXE 3 – Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles



### > Objectif n°1 : Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)

Par ailleurs, la définition de la trame bleue et verte induit de

3. Préserver les espaces naturels et agricoles, les éléments végétaux et aquatiques situés au cœur des espaces urbanisés
4. Soutenir l'activité agro-pastorale afin de garantir le maintien de zones de prairies naturelles, de pelouses calcaires et landes sèches emblématiques sur le territoire et favoriser l'adoption d'une gestion raisonnée des apports d'intrants sur les secteurs les plus vulnérables (bassin du Lot et du Célé notamment)
5. Encadrer l'expansion des sports de nature dans les vallées afin de préserver du dérangement les milieux rupestres les plus riches.

Enfin cette démarche de préservation du patrimoine naturel remarquable et des continuités écologiques pourra être associée à la démarche de développement touristique (comme par exemple la navigation sur certains cours d'eau, la randonnée etc.) sous réserve de la prise en compte de la sensibilité des milieux.

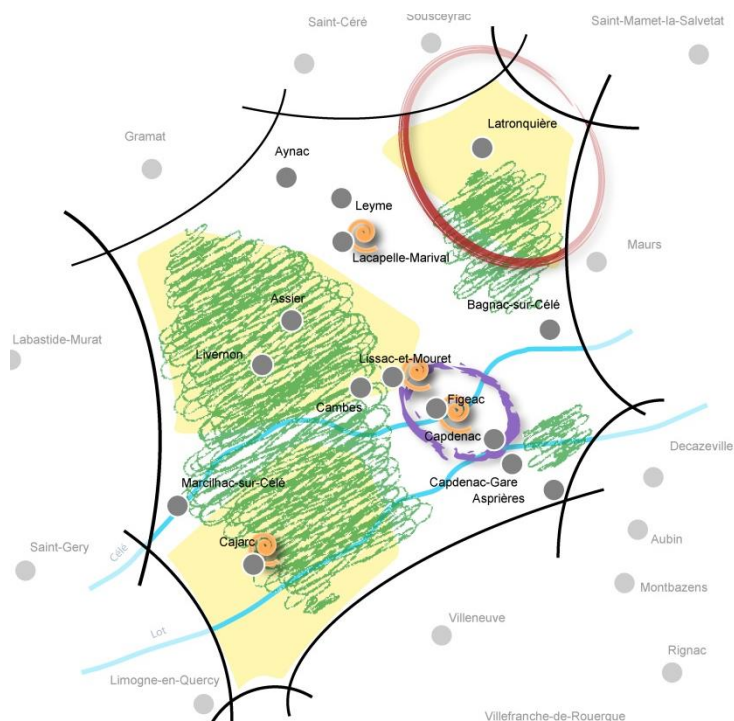


## AXE 3 – Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles



### > Objectif n°2 : Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)

En accord avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement de réduire de 3 % par an les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, le SCoT a pour ambition d'être plus vertueux en matière d'économie d'énergie et de favoriser la diversification de production d'énergie. Ainsi le SCoT entend mener une politique globale visant à réduire ses émissions :



Lutter contre la précarité énergétique dans les secteurs particulièrement touchés (amélioration des performances dans le tissu ancien)



Mobiliser les ressources forestières pour structurer la filière bois énergie



Définir les conditions du développement de l'éolien à l'échelle du Pays



Soutenir et développer les projets de réseaux de chaleur en cours



Développer les projets de réseaux de chaleurs notamment par les chaudières bois ou les coopératives de chaufferies sur les secteurs propices



Promouvoir des opérations favorisant les énergies renouvelables via la construction de bâtiments bioclimatiques notamment par le solaire thermique pour les bâtiments collectifs

Soutenir le recours à l'énergie solaire par des partenariats entre les acteurs

Favoriser le développement des projets de valorisation de la biomasse par méthanisation



## AXE 3 – Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles



### > Objectif n°2 : Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)

En accord avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement de réduire de 3 % par an les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, le SCoT a pour ambition d'être plus vertueux en matière d'économie d'énergie et de favoriser la diversification de production d'énergie. Ainsi le SCoT entend mener une politique globale visant à réduire ses émissions :

#### 1. Lutter contre la précarité énergétique et contre l'émission des gaz à effet de serre

Le SCoT a pour ambition de limiter le recours systématique à la voiture, et d'offrir des alternatives à toutes les échelles du territoire (accessibilité du territoire, déplacements internes, de proximité,...). Cela se traduit également par la volonté de favoriser le développement des pratiques de covoiturage et d'inciter les usagers à cette pratique.

Cet objectif passe également par la nécessaire amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, notamment ceux qui abritent des équipements et services publics, et par une incitation envers les habitants à améliorer les performances énergétiques des constructions (habitations, locaux d'activités etc.)

Il s'agira également de promouvoir des conceptions et constructions bioclimatiques dans le neuf, de favoriser la mise en œuvre de démarche de type « écoquartier » et de mettre en œuvre des opérations publiques exemplaires.

Le SCoT définit ainsi un objectif de réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 25 % (à l'horizon 2035).



## AXE 3 – Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles



### > Objectif n°2 : Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)

Au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le SCoT vise à promouvoir la diversification de production d'énergies :

#### 2. S'appuyer sur les ressources locales existantes et encourager au développement des énergies renouvelables comme réels projets de territoire

Ce projet territorial de développement durable, axé sur la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets pourrait, en complément des éléments énoncés précédemment, trouver son application selon les axes suivants :

Mener une action collective pour structurer la filière bois énergie pour développer économiquement la ressource locale, réduisant ainsi l'apport d'une ressource extérieure au territoire : en effet le territoire du SCoT est très largement agricole et boisé, ce qui permet d'envisager le développement d'une filière bois-énergie en s'appuyant sur un plan de gestion, des boisements et des haies (dans le respect de la biodiversité), la valorisation des autres déchets verts collectés en déchetteries, ...

Encourager et structurer les projets de réseau de chaleur : il s'agit d'assurer le développement de réseaux de chaleur à chaudière bois en développant la production de combustible via la filière bois énergie (à ce jour 7 000 tonnes de plaquettes sont utilisées, il faudrait viser une production de 20 à 30 000 tonnes). En complément le SCoT vise à innover par la mise en place de coopératives de chaufferies sur des secteurs propices (petites écoles, petits lotissements, fermes d'élevages, petits équipements ne bénéficiant pas des aides du SYDED).

Définir les conditions du développement de l'éolien à l'échelle du Pays en lien avec le Schéma Régional



## AXE 3 – Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles



### > Objectif n°2 : Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)

Au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le SCoT vise à promouvoir la diversification de production d'énergies :

#### 2. S'appuyer sur les ressources locales existantes et encourager au développement des énergies renouvelables comme réels projets de territoire

Ce projet territorial de développement durable, axé sur la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets pourrait, en complément des éléments énoncés précédemment, trouver son application selon les axes suivants :

Favoriser le développement des projets de valorisation de la biomasse par méthanisation (comprend les déchets agricoles et ménagers)

Il s'agira d'installer les usines de méthanisation à proximité d'espaces opportuns pour constituer un réseau de chaleur (par exemple à côté de serres agricoles, de cultures de spiruline, de zones d'habitat ...). En complément il conviendra de promouvoir un circuit de récolte des déchets pouvant alimenter une usine de méthanisation visant l'obtention d'une biomasse méthanogène de qualité adéquate à la production d'énergie

Soutenir le recours à l'énergie solaire en incitant les partenariats entre les acteurs

Le SCoT entend développer les projets d'énergie solaire qui n'impactent ni les zones et le gisement foncier agricoles, ni les zones naturelles à protéger au titre des trames vertes et bleues. Il vise à permettre le développement des installations photovoltaïques sur les bâtiments publics en évaluant au préalable l'impact paysager et patrimonial.



## AXE 3 – Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles



### > Objectif n°3 : Protéger et assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Le territoire du SCoT est fortement marqué par la présence de l'eau et il peut être découpé en 4 grandes zones à enjeux du fait à la fois des contextes hydromorphologiques différents, des développements anthropiques spécifiques et des particularités variées du patrimoine naturel aquatique.

- *Le territoire du Ségala pour lequel les enjeux se caractérisent plus par des problématiques de préservation et de protection en particulier pour la richesse des habitats, de la biodiversité, de la présence des zones humides et de son rôle fonctionnel hydrologique et hydraulique pour l'aval.*
- *La zone centrale du Limargue entre causses et Châtaigneraie qui concentre les densités urbaines et les zones de développement économique sur lesquelles les enjeux sont de maîtriser les impacts du développement futur.*
- *Les vallées alluviales du Célé et du Lot, axes historiques du développement du territoire, qui marquent le paysage et concentrent comme la zone centrale les densités urbaines et les zones d'activités. Ces deux vallées s'inscrivent dans des enjeux de maîtrise des impacts du développement.*
- *Le Causse où la vulnérabilité est importante pour préserver la ressource de demain dont les enjeux s'orientent sur de la prévention et du contrôle du développement,*

Le SCoT entend faire de la gestion globale de la ressource « eau » un élément structurant pour la valorisation du territoire.





### > Objectif n°3 : Protéger et assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques

#### 1. Agir pour limiter les pollutions dans les cours d'eau, les eaux souterraines, et les milieux aquatiques

Cet axe prioritaire se traduit par la volonté de mettre en œuvre les travaux visant à la limitation des rejets directs dans les milieux et à régulariser les dysfonctionnements. Ainsi il s'agira de favoriser le suivi et la gestion collective des systèmes d'assainissement collectifs pour mutualiser les moyens et garantir la fiabilité des fonctionnements des ouvrages (réseaux et stations). A cet effet des règlements d'assainissement et des conventions de rejets avec les établissements industriels seront privilégiés.

Par ailleurs cet objectif nécessitera d'imposer des modalités de gestion des eaux résiduaires urbaines et pluviales qui prévoient l'épuration des eaux pour :

- ⇒ limiter la pollution des milieux aquatiques et humides
- ⇒ et limiter les impacts sur les espèces qui leur sont inféodées (en priorité sur le secteur du Limargue et des vallées alluviales).

#### 2. Agir pour limiter l'érosion des sols

Cet axe contribue à la gestion de la qualité de l'eau et à la limitation des transports de sédiments. Il consiste à préserver les ensembles structurants de la végétation des bassins versants en particulier les espaces boisés (les bois, forêts, haies ou alignement d'arbres stratégiques). Cela pourra notamment se traduire par :

- ⇒ L'établissement de plans de gestion forestière priorisant des modalités d'exploitations pour limiter la mise à nu des terrains et garantir la bonne tenue des sols limitant ainsi les érosions.
- ⇒ l'implantation de bandes végétalisées (bandes enherbées et boisées (haies)) rivulaires le long des cours d'eau.

### > Objectif n°3 : Protéger et assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques

#### 3. Protéger les ressources en eau potable

Il s'agit de la réponse à un enjeu important pour le territoire. Le SCoT affiche la volonté d'accélérer la protection des captages d'eau potable en particulier ceux stratégiques dans et hors du territoire du SCOT par la mise en place des périmètres de protection. Cette volonté s'accompagne de plusieurs axes complémentaires :

- ⇒ Sécuriser l'alimentation en eau potable en quantité et en qualité par le développement de ressources alternatives et d'économie d'eau dans les secteurs à pénurie et les secteurs dont les prélèvements et les rejets touchent les cours d'eau sensibles à l'étiage
- ⇒ Renforcer le suivi et l'entretien des réseaux pour atteindre 70% en zones rurales et 80% en zones urbaines.
- ⇒ Développer les économies d'eau dans le cadre des schémas directeurs d'eau potable ou de plans locaux spécifiques en particulier dans les zones déficitaires du territoire.
- ⇒ Dans le bassin amont de l'OUYSSE rendre prioritaire la lutte contre les pollutions directes et diffuses domestiques et agricoles pour préserver la ressource en eau karstique.
- ⇒ Rendre prioritaire la préservation des ressources en eau pour le futur par la mise en place d'aménagement adapté aux sensibilités karstiques (ZPF su SDAGE).

## AXE 3 – Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles



### > Objectif n°3 : Protéger et assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques

#### 4. Renforcer la gestion des crues et des inondations

Cet axe s'inscrit dans une démarche de prévention, de précaution et d'anticipation. Le risque d'inondation est connu et l'ambition du SCoT est de créer les conditions pour une meilleure prise en compte de ce risque et pour éviter toute aggravation de celui-ci. Ainsi le SCoT veillera à :

- ⇒ Limiter l'imperméabilisation des sols,
- ⇒ Prendre les dispositions nécessaires pour privilégier la gestion des eaux pluviales,
- ⇒ Veiller dans les bassins versants immédiats de zones urbanisées importantes à limiter la présence de sols nus qui favorisent les ruissellements,
- ⇒ Préserver les champs naturels d'expansion des crues



# SCoT

DU PAYS DE FIGEAC



## AXE 4 :

Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le territoire de demain

- > **Objectif n°1** : Concilier préservation de l'agriculture, dynamique urbaine et enjeux environnementaux : gestion économe de l'espace, urbanisme durable
  
- > **Objectif n°2** : Valoriser le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la diversité des unités de paysages et les valeurs paysagères partagées

## AXE 4 – Préserver, transmettre l’héritage paysager et construire le patrimoine de demain

### > Objectif n°1 : Concilier préservation de l’agriculture, dynamique urbaine et enjeux environnementaux : gestion économe de l’espace, urbanisme durable

En 10 ans (2000-2010), 768 hectares ont été consommés par l’urbanisation, avec une importante dissémination de cette consommation d’espace générant un impact fort sur les milieux naturels et sur les espaces agricoles. L’impact étant apprécié autant dans sa dimension quantitative que dans sa dimension qualitative (impact sur la déstructuration du foncier agricole par exemple ou impact morcelé sur les continuités écologiques etc.) : au regard du diagnostic, l’objectif de gestion économe de l’espace s’intéressera en priorité aux choix de développement et de localisation en matière d’habitat.

habitat	activités	équipement	agricole	infrastructures	carrière	tourisme	autre	TOTAL
529 (dont 515 pour habitat individuel)	44	8	75	79	14	9	10	768 ha
69% (67% pour habitat individuel)*	6%	1%	10%	10%	2%	1%	1%	100 %

\* soit environ 2355 m<sup>2</sup> par logement construit

Afin :

- ⇒ de répondre aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, de gestion économe de l’espace et de préservation des milieux naturels,
- ⇒ d’anticiper sur les évolutions sociétales, particulièrement le vieillissement de la population,
- ⇒ et de prendre en compte le renchérissement inéluctable du coût de l’énergie,

le SCoT du Pays de Figeac retient de maîtriser et d’optimiser le développement urbain, tant résidentiel que celui lié aux activités économiques tout en étant attentif à la qualité des extensions urbaines et à la prise en compte des enjeux paysagers et de préservation du patrimoine. Ainsi le SCoT retient les 2 objectifs principaux suivants :

## AXE 4 – Préserver, transmettre l’héritage paysager et construire le patrimoine de demain



### > Objectif n°1 : Concilier préservation de l’agriculture, dynamique urbaine et enjeux environnementaux : gestion économe de l’espace, urbanisme durable

#### 1. Réduire la consommation foncière à des fins urbaines et promouvoir un développement urbain qualitatif respectueux de l’esprit local

Sur la base du maillage urbain défini par l’Axe 1 du PADD en matière d’habitat, le SCoT du Pays de Figeac retient notamment de :

- ⇒ Réduire la consommation foncière et en particulier la consommation des terres agricoles à des fins urbaines à hauteur de 50 % à l’échelle temporelle du SCoT.
- ⇒ Cet objectif est complété par la volonté d’intervenir en parallèle sur les tissus urbains existants : donner la priorité à la reconquête du parc vacant avant d’envisager des extensions urbaines et réfléchir à la manière de recomposer les bourgs par une intervention collective sur la politique foncière (voir axe 1 > objectif n°3).

Dans le cas d’extension urbaine, le SCoT est attentif à ce que tout projet d’aménagement et de construction puisse répondre aux qualités du site dans lequel il s’inscrit, et composer avec le patrimoine végétal et bâti existant. Il s’agit donc de promouvoir un développement urbain qualitatif respectueux de l’esprit local, adapté à chaque unité paysagère.

Le SCoT vise à s’appuyer sur les travaux menés dans le cadre de la charte paysagère de manière à mettre en œuvre un développement urbain qualitatif qui rompt avec l’étalement urbain constaté sur les dernières décennies.

En cela la priorité est d’être rigoureux voire contraignant concernant les choix de localisation des futurs secteurs d’urbanisation en :

- ⇒ Donnant la priorité à la densification et à la maîtrise des extensions urbaines pour contribuer à protéger l’agriculture
- ⇒ Liant la stratégie sur l’existant et sur les nouveaux quartiers à structurer
- ⇒ Stoppant le mitage du territoire, le développement linéaire le long des grands axes de circulation et l’étalement urbain autour de Figeac
- ⇒ Maîtrisant l’urbanisation sur les territoires dits « vitrines » (enjeu/tourisme) ou « sensibles » tels que les axes de découverte (routes, sentiers et itinéraires fluviaux), les entrées de ville et de village et les lignes de crête



## AXE 4 – Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain



### > Objectif n°1 : Concilier préservation de l'agriculture, dynamique urbaine et enjeux environnementaux : gestion économe de l'espace, urbanisme durable

#### 1. Réduire la consommation foncière à des fins urbaines et promouvoir un développement urbain qualitatif respectueux de l'esprit local

Il s'agira également d'être exigeant sur les formes urbaines produites en :

- ⇒ Préservant la lisibilité des silhouettes des bourgs et hameaux (qualité architecturale et paysagère)
- ⇒ Promouvant une forme urbaine respectueuse des lieux (espaces publics, rapport aux espaces naturels, gestion des transitions ville-campagne, densité...) en favorisant une qualité environnementale de constructions, des espaces publics (exemple : projet d'éco-quartier de Cajarc)

Il conviendra également de :

- ⇒ Promouvoir de nouvelles formes architecturales (gabarits, implantation, alignements, mitoyenneté,...) respectueuses de l'environnement et des spécificités architecturales locales et adaptées aux formes urbaines existantes et futures
- ⇒ être plus souple quant à l'architecture produite (matériaux, architectures contemporaines ...)

Parallèlement à ces objectifs, il s'agira de développer une ingénierie collective (portage et accompagnement) en se donnant les moyens pour que les collectivités aient un rôle à jouer (inciter à réaliser des PLU intercommunaux ou des groupements de commande ...).





## AXE 4 – Préserver, transmettre l’héritage paysager et construire le patrimoine de demain



### > Objectif n°1 : Concilier préservation de l’agriculture, dynamique urbaine et enjeux environnementaux : gestion économe de l’espace, urbanisme durable

#### 2. Concilier agriculture, développement économique (y compris commercial) et insertion paysagère

La volonté du Pays de Figeac est la mise en place d’un développement urbain plus qualitatif qui ne s’applique pas uniquement à l’habitat mais bien à l’ensemble des composantes urbaines ayant un impact sur les paysages et la qualité du cadre de vie (facteurs nécessaires au développement du tourisme et à l’attractivité de nouveaux ménages). En ce sens sont concernées, les activités économiques, y compris agricoles, en étant particulièrement vigilant sur les entrées de villes, et axes « vitrines » pour le territoire. C’est pourquoi le SCoT affiche pour objectifs de :

- ⇒ Insérer le bâti agricole dans le paysage (réflexion sur l’insertion dans la pente, les volumes et gabarits, vigilance sur les lignes de crête) en accompagnant les projets d’agriculteurs
- ⇒ Favoriser un réinvestissement des centres-bourgs pour l’installation d’activités économiques nouvelles
- ⇒ Requalifier les zones d’activités existantes et éviter la dispersion de nouvelles zones d’activités sur le territoire
- ⇒ A l’image de Quercypôle, insérer le bâti industriel ou d’activité (anticipation, intégration de l’existant...) et valoriser les entrées de villes ainsi que les portes d’entrée du PNR des Causses du Quercy



## AXE 4 – Préserver, transmettre l’héritage paysager et construire le patrimoine de demain



### > Objectif n°2 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel en s’appuyant sur la diversité des unités de paysages et les valeurs paysagères partagées

Le pays de Figeac, de par sa situation géographique, à la rencontre du bassin sédimentaire aquitain (calcaire) et le socle cristallin du massif central, rassemble des paysages contrastés. Fondés sur un relief très marqué ces paysages aux socles géologiques clairement délimités peuvent être rassemblés en grandes unités paysagères distinctes : le Ségala, Le Limargue, les Causses (cousse de Gramat, Causse de Saint Chels, Causse de Limogne. Traversant ces unités paysagères, deux vallées importantes (Lot et Célé) contrastent avec les paysages traversés. *(source Charte paysagère du Pays de Figeac et état initial de l’environnement du SCoT).*

Partant de ce constat et de l’analyse des enjeux qui y sont liés, partant également des objectifs de la charte paysagère du Pays de Figeac et des objectifs de la charte du PNR, le SCoT prévoit d’une part, de définir les conditions nécessaires à la préservation de ces éléments d’identité et, d’autre part, de préciser le rôle particulier de l’agriculture et de la sylviculture dans le maintien de ce cadre de vie :



## AXE 4 – Préserver, transmettre l’héritage paysager et construire le patrimoine de demain



### > Objectif n°2 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel en s’appuyant sur la diversité des unités de paysages et les valeurs paysagères partagées

#### 1. Préserver la qualité et les spécificités architecturales, environnementales et paysagères du territoire

Le SCoT prévoit d’identifier et de protéger les paysages de valeur, emblématiques de chaque entité paysagère, de mettre en place des leviers pour les faire découvrir, et d’identifier les points de vue sur le grand paysage à préserver et à valoriser (ponctuels ou globaux, le long des axes ou des sentiers...).

Les choix de développement et d’aménagement viseront à préserver la silhouette des bourgs et la lisibilité des diverses formes urbaines présentes sur le territoire (témoins des manières d’habiter), et préserver ou restaurer les espaces naturels remarquables,

Cette démarche nécessitera en complément de faire découvrir et sensibiliser les populations (résidents et visiteurs) et acteurs locaux à la richesse des milieux humides notamment et d’identifier, préserver, faire connaître le patrimoine remarquable (patrimoine protégé, vernaculaire, ordinaire, de mémoire...) (Cf. objectifs de mise en œuvre de la charte paysagère).

Le patrimoine bâti exceptionnel du territoire est exposé à des risques de dégradation, par abandon ou transformations intempestives, mais également à des risques de banalisation par la standardisation des constructions et des aménagements. Ainsi, certains villages ou hameaux constituent des ensembles remarquables à appréhender dans leur globalité. L’identification du patrimoine correspond à une première étape. Son maintien voire sa réutilisation doivent faire l’objet de réflexions et de mises en valeur nouvelles qui peuvent s’appréhender d’un point de vue historique mais aussi touristique, économique et social. C’est pourquoi la question patrimoniale est à relier à la question culturelle afin de donner ou de résulter d’une approche qui fasse sens pour les populations de ce territoire. (source : PAC du PNR)

Le territoire du Pays de Figeac et en particulier le territoire couvert par PNR a la particularité d’être l’un des rares territoires en France épargnés par le phénomène de pollution lumineuse et peut ainsi se prévaloir d’un ciel nocturne encore très préservé ce qui constitue à la fois un atout et une responsabilité pour le territoire. Le SCoT prévoit de s’appuyer sur la démarche engagée par le PNR pour accompagner les collectivités dans la définition de mesures au profit d’une maîtrise, voire d’une réduction des pollutions lumineuses observées.



## AXE 4 – Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain



### > Objectif n°2 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la diversité des unités de paysages et les valeurs paysagères partagées

#### 2. Accompagner une agriculture et une sylviculture qui participent au maintien de la qualité du cadre de vie

Le rôle de l'activité agricole et sylvicole est majeur dans la mise en œuvre de cet objectif. Ainsi le SCoT vise à :

##### a. Entretien des paysages (atout touristique et économique majeur) en accompagnant et protégeant l'activité agricole (lien agriculture-paysages), il s'agira de :

- ⇒ Identifier les sites sensibles (soumis à des pressions), comme par exemple sur le site de l'ENS de Marcilhac/Célé.
- ⇒ Promouvoir la diversification agricole créatrice de paysages
- ⇒ Accompagner et mettre en place une agriculture respectueuse de l'environnement : concilier les enjeux de production agricole et enjeux environnementaux
- ⇒ Limiter la fermeture des paysages en fonds de vallées et de vallons
- ⇒ Mettre en œuvre des dispositions afin de maintenir les haies, les ripisylves et les arbres isolés (limiter l'ouverture des paysages)
- ⇒ Maintenir et accompagner l'activité agricole : limiter la déprise rurale et l'enfrichement
- ⇒ Restaurer le pastoralisme, nécessaire à la maîtrise des paysages, des risques d'incendies ...
- ⇒ préserver les surfaces en pelouses sèches et landes calcicoles (en lien avec Axe 3, objectif n°1)

##### b. Valoriser le patrimoine forestier :

- ⇒ Accompagner l'exploitation forestière
- ⇒ Etre attentif aux impacts paysagers liés aux différents modes de gestion de la forêt (coupes blanches ...)
- ⇒ Réintégrer la forêt dans le monde paysan pour faire face au problème de morcellement de la propriété forestière.

